



PSLT – Adobe Creative Cloud, Firefly et Substance 3D APIs (2026v1)

Ces PSLT régissent l'utilisation par le Client des API Adobe Creative Cloud, Firefly et Substance 3D et sont intégrées par référence dans les Conditions générales. Les Services de documents Adobe (API DC) sont régis par des PSLT distinctes.

1. Définitions. Les termes commençant par une majuscule et non définis ici ont la signification donnée dans les définitions des Conditions générales :

- 1.1 « API »** désigne une interface de programmation d'application.
- 1.2 « Action API »** désigne les capacités exécutées par les API et soumises aux limitations énumérées dans la Documentation et la Grille tarifaire.
- 1.3 « Fichiers de Contenu »** désigne les ressources Adobe fournies dans le cadre des Outils de développement.
- 1.4 « Logiciel Client »** désigne toute application logicielle, tout programme ou toute autre technologie que le Client développe et qui est destiné à accéder aux Outils de développement, à fonctionner avec eux ou à interagir avec eux. Pour éviter toute ambiguïté, le Logiciel Client peut être composé d'un service hébergé.
- 1.5 « Outils de développement »** désigne les API, les kits de développement logiciel (SDK) et toute information technique connexe, Documentation, clés API ou autres éléments de développement et matériels associés ou connexes qu'Adobe fournit au Client pour une utilisation avec les Actions API via le portail Adobe Developer, Adobe I/O, situé à l'adresse www.adobe.io (ou site Web successeur). Les Outils de développement constituent des Produits et Services tel que définis dans les Conditions générales.
- 1.6 « Opération »** désigne la mesure de facturation pour l'utilisation des Actions API. Par exemple, les Actions API peuvent consommer plus d'1 Opération. Le taux de consommation pour chaque Action API est énoncé dans la Grille tarifaire.
- 1.7 « Grille tarifaire »** désigne les taux de consommation et les limitations répertoriés dans la console admin, qui peuvent être mis à jour de temps à autre, par exemple lorsque des Actions API sont ajoutées.

2. Concession de licence aux Outils de développement. Sous réserve des conditions générales du Contrat, Adobe accorde au Client une licence non-exclusive et non-transférable d'utiliser les Outils de développement dans le seul but de développer, tester et créer des intégrations avec le Logiciel Client.

3. Fichiers de contenu. Sauf indication contraire de la Documentation ou de licences spécifiques, Adobe accorde au Client une licence limitée, non-exclusive, non-sous-licenciable, non-transférable et révoquant d'utiliser les Fichiers de contenu avec le Logiciel Client. En aucun cas le Client ne peut distribuer les Fichiers de contenu de manière autonome, en dehors du Logiciel Client.

4. Conditions générales Developer Console. Pour accéder aux Outils de développement, le Client devra créer un compte avec l'Adobe Developer Console et accepter un ensemble de conditions générales (appelées les «

Conditions de développement »). Nonobstant l'acceptation par le Client des Conditions de développement, l'utilisation par le Client des Outils de développement dans l'Adobe Developer Console sera régie par ces PSLT.

5. Version préliminaire ou bêta

- 5.1. Adobe peut fournir l'accès aux Outils de développement, en tant que version préliminaire gratuite, accès anticipé ou version bêta (« **Version bêta** »). Une Version bêta ne représente pas le produit final et peut contenir des bogues. Adobe peut choisir de ne pas publier une version commerciale de la Version bêta.
- 5.2. Adobe fournit la Version bêta « EN L'ÉTAT ». Adobe, ses Affiliées et les fournisseurs tiers déclinent et ne font aucune déclaration ou garantie de quelque nature que ce soit, expresse, implicite ou légale, y compris les déclarations, garanties ou assurances de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, de titre, de non-contrefaçon ou d'exactitude. Toute garantie spécifiée dans le Contrat ou d'autres sections des présentes PSLT ne s'applique pas à la Version bêta. Adobe décline en outre toute garantie que (A) la Version bêta répondra aux attentes, exigences du Client ou sera constamment disponible, ininterrompue, opportune, sécurisée ou sans erreur ; (B) les résultats obtenus de l'utilisation de la Version bêta seront efficaces, précis ou fiables ; ou (C) toute erreur ou défaut dans la Version bêta sera corrigé. Adobe décline toute responsabilité de quelque nature que ce soit pour l'utilisation par le Client de la Version bêta. Le Client doit cesser rapidement d'utiliser la Version bêta et détruire toutes les copies de la Version bêta si Adobe demande au Client de le faire. Adobe peut développer, modifier, améliorer, prendre en charge, personnaliser et exploiter ses produits et services en fonction de l'utilisation par le Client, le cas échéant, de toute Version bêta.
- 5.3. Le Client ne doit pas, et ne doit pas permettre à des tiers d'utiliser la Version bêta (et toute sortie de la Version bêta) pour tout usage public ou externe, sauf approbation écrite d'Adobe (par exemple, pour s'assurer qu'Adobe et le Client conviennent d'un tarif pour cette utilisation des API).

6. Exigences générales et restrictions.

- 6.1. **Aucune fonctionnalité similaire.** Le Logiciel Client doit ajouter des fonctionnalités ou caractéristiques significatives au-delà des capacités des Outils de développement (ou de tout composant de ceux-ci).
- 6.2. **Restriction sur l'IA/ML.** Le Client ne doit pas, et ne permettra pas à des tiers d'utiliser les Outils de développement (ou tout contenu, donnée, output ou autre information reçue ou dérivée des Outils de développement) pour créer, former, tester ou améliorer directement ou indirectement tout algorithme d'apprentissage automatique ou système d'intelligence artificielle, y compris toute architecture, modèle ou poids.
- 6.3. **Utilisation interne du Logiciel Client.** Sauf autorisation expresse dans le Bon de Commande, le Logiciel Client ne doit pas être fourni à des tiers (par exemple, en proposant le Logiciel Client comme produit externe aux Consommateurs ou Clients). La phrase précédente ne s'applique pas aux outputs fournis par le Logiciel Client.
- 6.4. **Fichiers d'échantillon.** Les fichiers d'échantillon ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été fournis. Le Client ne peut pas distribuer les fichiers d'échantillon de manière à permettre à un tiers d'utiliser, télécharger, extraire ou accéder aux fichiers d'échantillon en tant que fichier autonome, et le Client ne peut revendiquer aucun droit sur les fichiers d'échantillon. « Fichiers d'échantillon » désigne les fichiers de contenu audio, visuel, vidéo ou autre fournis par Adobe pour une utilisation dans des tutoriels, des démonstrations et à d'autres fins de test, qui peuvent être identifiés comme fichiers d'échantillon.

6.5. Sans engagement de garantie. Le Client ne déclarera à aucun tiers qu'Adobe a approuvé, garanti ou cautionné les performances d'un Logiciel client, y compris tout produit ou service connexe.

6.6. Utilisation des Outils de développement.

- (A) **Identifiants API.** Le Client est responsable de prendre les mesures raisonnables pour maintenir la sécurité et le contrôle de ses identifiants API. Adobe n'assume aucune responsabilité pour toute perte que le Client pourrait subir en raison d'une compromission des identifiants API du Client. Adobe recommande de ne pas intégrer les identifiants API dans des environnements mobile ou d'autres applications côté client où il peut être difficile de protéger les identifiants API.
- (B) **Mises à jour.** De temps à autre, Adobe peut publier des mises à jour ou des correctifs pour les Outils de développement. L'utilisation d'Outils de développement qui ne sont pas la version la plus récente se fait aux risques et périls du Client et peut entraîner une dégradation des performances, un accès désactivé ou des vulnérabilités de sécurité accrues.
- (C) **Limites d'utilisation et pics.** Adobe peut fixer des limites sur l'utilisation des Outils de développement en limitant, mettant en file d'attente ou limitant autrement le débit des appels API lorsqu'Adobe estime que le volume d'appels API peut avoir un impact négatif sur les Produits et Services. Si le Client anticipe des augmentations significatives de la demande de ressources API (« **Pics** »), le Client accepte de communiquer à Adobe dans un délai raisonnable avant de tels Pics et de travailler avec Adobe pour créer une formule pour gérer de tels Pics.
- (D) **Notifications.** Le Client accepte qu'il conservera et reproduira tous les avis de droits d'auteur Adobe, avis de non-responsabilité ou autres avis de droits d'auteur ou déclarations d'attribution (tels qu'ils peuvent apparaître dans les Outils de développement) dans le Logiciel Client, tel que ce langage se trouve dans un fichier « Readme », un fichier « Licence » ou les Conditions de licence de Tiers à www.adobe.com/products/eula/third_party.html

7. Conditions spécifiques au produit pour les APIs Firefly

- 7.1. Génération de contenu.** Les API Firefly peuvent être utilisées pour demander une saisie ou un téléchargement de contenu, tel qu'un fichier audio, un fichier vidéo, un document, une image, du texte ou une combinaison de tel contenu (collectivement, « **Input** »). L'Input sera utilisée par les Services On-demand pour générer un output, tel qu'une image, du texte, des effets de texte, un graphique vectoriel, un fichier audio, une texture ou un fichier vidéo, qui sera fourni dans les Services On-demand (« **Output** »). L'Input et l'Output sont du Contenu du Client et toutes les dispositions régissant le Contenu du Client dans ce Contrat s'appliquent à l'Input et à l'Output. Les fonctionnalités d'IA générative, l'Input et l'Output doivent être utilisées conformément à ce Contrat.
- 7.2. Outputs similaires.** L'Output peut ne pas être unique et d'autres Utilisateurs des APIs Firefly peuvent générer le même Output ou un Output similaire.
- 7.3. Indemnisation Firefly Output**
Si l'Indemnisation Firefly Output est spécifiquement incluse dans le Bon de Commande, alors les conditions suivantes s'appliquent :

(A) **Définitions.**

(1) « **Fonctionnalités Firefly éligibles** » désigne les fonctionnalités de l'API Firefly répertoriées sur helpx.adobe.com/legal/product-descriptions/adobe-firefly.html (« **Description de produit Firefly** »), qui peuvent être mises à jour par Adobe de temps à autre pour répertorier des fonctionnalités supplémentaires.

(2) « **Événement d'exportation** » signifie qu'un Output Firefly a été téléchargé depuis les API Firefly ou toute autre action répertoriée dans la Description de produit Firefly, qui peut être mise à jour par Adobe de temps à autre pour répertorier des actions supplémentaires.

(3) « **Input Firefly** » désigne le contenu qui est saisi ou téléchargé vers une Fonctionnalité Firefly éligible, tel qu'un fichier audio, un fichier vidéo, un document, une image, du texte (y compris tous les paramètres d'output, tels que le rapport d'aspect, le style, etc.) ou une combinaison de tel contenu.

(4) « **Output Firefly** » désigne le Contenu, tel qu'une image, du texte, effets de texte, un fichier d'image vectorielle, un fichier audio, texture ou un fichier vidéo, fourni par une Fonctionnalité Firefly éligible via les APIs Firefly en réponse à une Contribution Firefly.

(B) **Indemnisation de l'Output Firefly** . Une « Réclamation en contrefaçon » telle que définie dans les Conditions générales inclut une réclamation de tiers contre le Client ou ses Affiliées pendant la Durée de la Licence dans la mesure où la réclamation allègue qu'un Output Firefly (suite à un Événement d'exportation) enfreint directement le brevet, le droit d'auteur, la marque commerciale, les droits de publicité ou de confidentialité du tiers.

(C) **Exceptions à l'indemnisation.** Adobe n'aura aucune responsabilité pour toute réclamation dans la mesure où la réclamation est basée sur ou découle de : (A) toute modification d'un Output Firefly, y compris avec tout Produits et Services Adobe ; (B) toute combinaison d'un Output Firefly avec tout autre matériel, contenu ou information ; (C) l'utilisation d'un Output Firefly en violation du Contrat ; (D) le contexte dans lequel tout Output Firefly est utilisé ; (E) tout Output Firefly qui est basé sur un Input Firefly non textuelle, où l'Input Firefly à lui seul aurait donné lieu à la réclamation ; (F) toute utilisation d'un Output Firefly après qu'Adobe ait demandé au Client de cesser de l'utiliser ; ou (G) tout ce qui n'est pas le contenu audio et/ou visuel affiché ou lu par la Fonctionnalité Firefly Éligible à l'Utilisateur, par exemple toute métadonnée technique qui peut être produite par la Fonctionnalité Firefly Éligible telle que les métadonnées de fichier et les paramètres de réponse de requête.

8. Conditions spécifiques au produit Firefly Creative Production

8.1. Firefly Creative Production est un Service On-demand qui est mis à disposition via le site web Firefly, qui se trouve à l'adresse firefly.adobe.com. Si le Client accède et utilise Firefly Creative Production par le biais de son droit à la SKU des Services Firefly, alors cet accès et cette utilisation sont soumis à (i) ce Contrat et (ii) les conditions générales pour les Outils de développement ci-inclus, à l'exception des articles 2 (Concession de licence aux Outils de développement), 4 (Developer Console Conditions générales), et 7.3 (Utilisation interne).

9. **Conditions supplémentaires pour les nouveaux Outils de développement.** Si Adobe fournit l'accès à de nouveaux Outils de développement après la Date de début de la Durée de la Licence (telle qu'identifiée dans l'article Détail de tarification des Produits et Services du Bon de commande), alors l'accès et l'utilisation par le Client des nouveaux Outils de développement sont soumis à (i) ce Contrat et (ii) toutes les conditions décrites à <https://www.adobe.com/go/new-developer-tools-terms> (les « **Conditions des nouveaux Outils de développement** »).